

***COMMUNE DE FORTSCHWIHR*****Procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
commune de Fortschwihr  
Séance du 10 décembre 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 10 décembre 2016 à 10h30, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 2 décembre 2016,

sous la présidence de Mme Hélène BAUMERT, maire

- En présence de : M. Michel SCHOENENBERGER, M. Bernard MUNSCH, Mme Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Karine LEY, Mme Béatrice VONARB, M. Pascal MULLER et M. Pascal SYDA, conseillers municipaux.

A donné procuration :

Mme Sandrine DUFOUR a donné procuration à Mme Béatrice VONARB

Etait absent excusé : /

**Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2016
- 2bis Contrat Enfance Jeunesse CEJ 2016-2019
3. Construction d'un hangar communal :
  - Prêt pour le financement des travaux
  - Attribution des lots pour les travaux
4. Comptabilité :
  - transfert des résultats Eau et Assainissement à Colmar Agglomération
  - mise à disposition à Colmar Agglomération dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement
5. Personnel communal :
  - suppression de poste
  - création de poste
6. Budget : dépenses d'investissement 2017
7. Forêt :
  - programme des travaux forestiers 2017
  - vente de bois amiable
8. Cession de terrain à la commune
9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
10. Demande de subvention

Madame le Maire informe qu'elle souhaiterait ajouter un point à l'ordre du jour à savoir le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2016-2019.

Les conseillers municipaux donnent leur accord pour cet ajout.

### **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Karine LEY est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 NOVEMBRE 2016**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2016.

### **2BIS – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CEJ 2016-2019**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la rédaction d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), présentant un diagnostic territorial ainsi que les enjeux et orientation 2016 – 2019.

Elle présente le document dont les principaux chapitres sont :

- la présentation du territoire et du contexte local
- l'analyse de l'offre et des besoins sur le territoire
- les principaux enjeux et orientations du territoire pour la période contractuelle 2016-2019.

Le projet ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) établi par les foyers-clubs du Haut-Rhin, est joint au CEJ.

Madame le Maire propose de valider ce contrat et de lui donner l'autorisation de signer le document.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'adopter le projet de Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de ce contrat,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

### **3 – CONSTRUCTION D’UN HANGAR COMMUNAL**

#### **PRET POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Lors du conseil municipal du 15 novembre, il a été décidé de charger Madame le Maire de solliciter des offres de prêts pour un montant de 200 000 € sur une durée de 10 ans ou sur 15 ans en option, et d’étudier ces offres de prêt lors de la réunion du conseil municipal de ce jour.

Cinq banques ont été sollicitées pour une offre de prêt, pour un montant de 200 000 €, sur une durée de 10 ans (option 15 ans), à taux fixe.

Trois offres de prêt ont été présentées par la Banque Postale, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel Le Castel :

<b>Banque</b>	<b>Taux d’intérêt sur 10 ans</b>	<b>Taux d’intérêt sur 15 ans</b>	<b>Frais de dossier</b>
Banque Postale	0.84 %	1.22 %	Fixes = 250 €
Crédit Agricole	0.85 %	1.30 %	0.20 % soit 400 €
Crédit Mutuel	0.80 %	1.05 %	0.10 % soit 200 €

L’impact budgétaire annuel serait de 14 428.36 € sur une durée de 15 ans soit un remboursement total de 216 425.40 €, et de 20 830.64 € sur une durée de 10 ans, soit un remboursement total de 208 306.40 €. La différence est de 8 119 €.

Madame le Maire propose de retenir l’offre du Crédit Mutuel, dont les taux et les frais de dossier sont les plus bas, sur une durée de 10 ans.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

- de retenir l’offre du Crédit Mutuel le Castel, pour un montant de 200 000 €, sur une durée de 10 ans, à un taux de 0.80 %,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature du contrat de prêt,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

#### **ATTRIBUTION DES LOTS POUR LES TRAVAUX**

Les offres des lots 2 à 9 ont été analysées selon les critères définis dans le règlement de la consultation (procédure adaptée), le lot 1 ayant déjà été attribué lors de la réunion du conseil municipal du 15 novembre.

Au vu des critères d'analyse, les offres suivantes sont les mieux disantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant de l'offre HT</b>
2 – Gros œuvre	CLB – Wintzenheim	34 808.00
3 – Charpente bardage bois	GROSS Charpentes – Mulhouse	55 120.75 (option 1 incluse)
4 – Bardage étanchéité	SMAC – Wittenheim	41 619.59
5 – Menuiseries extérieures et intérieures / Serrurerie	ALSACE CREATION – Wettolsheim	6 765.00
6 – Portes sectionnelles	BN – Mundolsheim	10 836.13
7 – Plâtrerie faux plafond peinture carrelage	M.S.P. – Munster	4 835.99
8 – Electricité	SIET BOETSCH – Colmar	11 028.00
9 – Sanitaire	VONTHRON – Sainte Croix-en-Plaine	6 971.92
10 – Nettoyage de mise en service	<i>Aucune réponse dans le cadre de la consultation</i>	

Madame le Maire propose de passer au vote pour l'attribution des lots.

Monsieur Munsch, adjoint, déplore que le lot 8 n'ait pas été attribué à une entreprise locale.

Madame le Maire précise que l'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères définis dans le règlement de consultation (article 7) et que le « critère géographique ne peut être retenu ce qui serait discriminatoire pour les autres candidats ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour et 5 abstentions (Monsieur Bernard MUNSCH, Monsieur Pascal MULLER, Madame Véronique HAEFFLINGER, Madame Béatrice VONARB et Madame Sandrine DUFOUR par procuration donnée à Madame Béatrice VONARB) :**

- de retenir les entreprises suivantes pour les lots 2 à 9 de la construction du hangar communal :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant de l'offre HT</b>
2 – Gros œuvre	CLB – Wintzenheim	34 808.00
3 – Charpente bardage bois	GROSS Charpentes – Mulhouse	55 120.75 (option 1 incluse)
4 – Bardage étanchéité	SMAC – Wittenheim	41 619.59

5 – Menuiseries extérieures et intérieures / Serrurerie	ALSACE CREATION – Wettolsheim	6 765.00
6 – Portes sectionnelles	BN – Mundolsheim	10 836.13
7 – Plâtrerie faux plafond peinture carrelage	M.S.P. – Munster	4 835.99
8 – Electricité	SIET BOETSCH – Colmar	11 028.00
9 – Sanitaire	VONTHRON – Sainte Croix-en-Plaine	6 971.92

- de charger Madame le Maire de notifier les marchés aux entreprises retenues,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

#### **4 – COMPTABILITE**

##### **TRANSFERT DES RESULTATS EAU ET ASSAINISSEMENT A COLMAR AGGLOMERATION**

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun et de la reprise des compétences Eau et Assainissement par Colmar Agglomération, il y a lieu de voter le transfert des résultats Eau et Assainissement à Colmar Agglomération.

Deux délibérations concomitantes sont nécessaires (Colmar Agglomération délibèrera le 15/12).

Le détail des opérations est le suivant :

- Pour les résultats du BA EAU ( 20 793.62 € )
  - un titre au compte 7788 pour 3 781.80 €
  - un mandat au compte 1068 pour 24 575.42 €
- Pour les résultats du BA ASSAINISSEMENT ( 24 491.00 € )
  - un mandat au compte 678 pour 29 893.62 €
  - un titre au compte 1068 pour 5 402.62 €

Les opérations comptables seront effectuées en 2017.

Pour information, les résultats globaux provenant de la CCPRB qui seront intégrés dans le budget communal sont de

- *impact sur le résultat d'investissement : + 27 553.23 €*
- *impact sur le résultat de fonctionnement : + 40 088.88 €*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le transfert des résultats eaux et assainissement tels que détaillés,
- de prévoir les crédits nécessaires aux différentes opérations au budget primitif 2017,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

**MISE A DISPOSITION A COLMAR AGGLOMERATION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Un procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif des budgets Eau et Assainissement a été établi par la trésorerie, sur la base de la délibération prise le 7 septembre 2016.

Celui-ci doit être signé par le Maire au nom de la commune, et par le Président de Colmar Agglomération.

**5 – PERSONNEL COMMUNAL**

**SUPPRESSION DE POSTE**

Le tableau des effectifs de la commune comporte un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe avec une quotité horaire de 24/35<sup>ème</sup>. Ce poste était occupé par un agent polyvalent qui effectuait à la fois des travaux d'entretien et une partie de travaux administratifs, ce qui justifiait le grade et la quotité horaire.

Cet agent a fait valoir ses droits à la retraite.

Il y a donc lieu de proposer la suppression de ce poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à 24/35<sup>ème</sup>.

La suppression de poste est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le projet de suppression lui sera donc transmis pour avis, et délibération définitive ultérieure.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de donner un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe de 24/35<sup>ème</sup>,
- de soumettre ce projet de suppression au Comité Technique,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

**CREATION DE POSTE**

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avec une quotité horaire de 17.5/35<sup>ème</sup>, pour un emploi d'agent d'entretien (mairie/salle communale), à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avec une quotité horaire de 17.5/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

**PRIME DE NOEL – AGENT CONTRACTUEL**

Un agent contractuel a été recruté pour la bibliothèque du 16/11 au 15/05/2017.

Il est proposé de lui verser une prime de fin d'année.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- vu la délibération du 4 novembre 1977,
- d'attribuer une prime de fin d'année à cet agent contractuel, correspondant à l'équivalent d'un traitement brut mensuel,
- de verser cette prime avec les traitements du mois de décembre 2016,
- de moduler cette prime en fonction des critères suivants : proratisation en fonction du temps de travail, périodes de maladies constatées,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

## **6 – BUDGET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017**

Le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant budgétisé en 2016 pour les dépenses d'investissement hors chapitre 16, s'élève à

550 €	pour le chapitre 20
72 100 €	pour le chapitre 21
328 420 €	pour le chapitre 23

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cette possibilité, en cas de besoin, notamment pour les commandes de matériel pour les sapeurs-pompiers (imputables au compte 21568) et pour un achat de terrain possible (imputable au compte 2112).

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de faire application de cet article à hauteur de 4 200 € pour les dépenses d'investissement 2017,
- les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
  - ..... c/21568 : 2 600 € (achat matériel pour les sapeurs-pompiers)
  - ..... c/2112 : 1 600 € (achat de terrain de voirie)
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

## **7 – FORET**

### **PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2017**

Monsieur Torreggianni de l'ONF a transmis en mairie le programme des travaux forestiers prévus en 2017, comprenant des travaux de maintenance du parcellaire parcelles I à X (entretien, réouverture de lignes de parcelles) et des travaux divers parcelle 14 (matérialisation des lots de bois de chauffage, abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0.30 m et sécurisation des lots de bois de chauffage). Ce programme de travaux s'élève à un montant de 3 470 € HT (soit 4 164 € TTC).

Une vente de bois issu de la parcelle 14 aura lieu en 2017.



Le devis de ces travaux forestiers 2017, établi par l'ONF s'élève à un montant de 3 545.58 HT (soit 3 991.86 € TTC).

L'état de prévision des coupes 2017 a également été transmis. Celui-ci prévoit des dépenses d'exploitation de 120 € HT (soit 144 € TTC), et un bilan net prévisionnel de 2 310 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider le programme des travaux 2017 tel que présenté par l'ONF,
- de retenir le devis de l'ONF pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 3 545.58 HT (soit 3 991.86 € TTC),
- de valider l'état de prévision des coupes 2017, prévoyant des dépenses d'exploitation de 120 € HT (soit 144 € TTC), et un bilan net prévisionnel de 2 310 €,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

**VENTE DE BOIS AMIABLE**

Monsieur Torrigiani de l'ONF a établi avec Monsieur Jean-Paul Dietrich un contrat de vente de bois amiable, sur la base de 15 stères à 20 € le stère, soit 300 €.

La parcelle concernée se trouve près de l'étang des chasseurs.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette proposition.

Il est proposé de donner un avis favorable à cette vente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver la proposition de vente de bois amiable de 15 stères au prix unitaire de 20 € à Monsieur Jean-Paul Dietrich, soit 300 €,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

**8 – CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE**

A l'occasion de la vente de la maison située 2 impasse des Coquelicots, il a été constaté qu'une bande de terrain, tout le long du terrain d'assise de cette

maison, est la propriété d'un particulier, alors qu'il s'agit d'une partie de l'impasse des Coquelicots.

Ce terrain aurait dû être cédé à la commune avec les autres parcelles formant la voirie du lotissement formé par la rue des Bleuets et l'impasse des Coquelicots.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'établir un acte administratif avec la propriétaire pour le rachat par la commune de cette parcelle de 0.49 are.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section 20 n°407.

Une estimation a été demandée au service France Domaine, qui a évalué la valeur de cette parcelle à 1 600 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'achat par la commune de la parcelle cadastrée section 20 n°407, au prix de 1 600 €,
- de charger Madame le Maire de la rédaction de l'acte administratif nécessaire,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

**9 – DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**Renonciation à l'exercice du droit de préemption**

- pour la maison située 2 impasse des Coquelicots
- pour un terrain situé rue du Rhin
- pour la maison située 5a rue des Alliés.

**10 – DEMANDES DE SUBVENTION**

L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers sollicite une aide de la commune au titre de 2017 pour des frais d'habillement et de documents pédagogiques.

Madame Karine LEY, épouse du président de l'association, est priée de quitter la salle durant les débats et le vote.

L'association a fourni son bilan financier 2015/2016 qui laisse apparaître un total en compte de 9 038.83 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de verser une subvention de 200 € à l'association des Jeunes des Sapeurs-Pompiers au titre de 2017 pour des frais d'habillement et de documents pédagogiques,
- de rendre attentive l'association pour utiliser les moyens dont elle dispose sur ses comptes,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

**Tableau des signatures pour l'approbation des délibérations du conseil municipal de la commune de Fortschwihr de la séance du 10 décembre 2016**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2016
- 2bis Contrat Enfance Jeunesse CEJ 2016-2019
3. Construction d'un hangar communal :
  - Prêt pour le financement des travaux
  - Attribution des lots pour les travaux
4. Comptabilité :
  - transfert des résultats Eau et Assainissement à Colmar Agglomération
  - mise à disposition à Colmar Agglomération dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement
5. Personnel communal :
  - suppression de poste
  - création de poste
6. Budget : dépenses d'investissement 2017
7. Forêt :
  - programme des travaux forestiers 2017
  - vente de bois amiable
8. Cession de terrain à la commune
9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
10. Demande de subvention

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Mme Hélène BAUMERT	Maire		
M. Michel SCHOENENBERGER	Adjoint		
M. Bernard MUNSCH	Adjoint		
Mme Sylvie GROSS	Adjointe		
Mme Nadine RESCH-ROSIN	Adjointe		
Mme Béatrice VONARB	Conseillère Municipale		
M. Pascal SYDA	Conseiller Municipal		
M. Pascal MULLER	Conseiller Municipal		
Mme Véronique HAEFFLINGER	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Karine LEY	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Sandrine DUFOUR	Conseillère Municipale	Absente : a donné procuration à Mme Béatrice VONARB	

